

Albi, le 21 juin 2012

---

# RFF et la communauté d'agglomération de l'Albigeois signent une convention pour la réalisation de la passerelle sur le Tarn

**Philippe BONNECARRERE, Président de la communauté d'agglomération de l'Albigeois et Christian DUBOST, Directeur Régional de Réseau Ferré de France, signent ce jour une convention autorisant la réalisation d'une passerelle piétonne et cyclable en encorbellement sur le pont ferroviaire franchissant le Tarn à Albi.**

**Cette convention marque un pas essentiel vers la réalisation de cet ouvrage unique qui contribuera à développer les déplacements doux au sein de l'agglomération albigeoise**

**Cette signature est l'aboutissement d'un partenariat fructueux entre le gestionnaire du réseau ferroviaire et la collectivité territoriale albigeoise dans une logique partagée de développement durable.**

Le Tarn constitue une coupure naturelle sur le territoire albigeois et une contrainte forte pour l'organisation des déplacements. Le diagnostic effectué sur le territoire de la commune d'Albi pour le développement des modes doux préconisait un franchissement dans le secteur du Castelvieu à Albi.

La proximité du pont ferroviaire a permis d'envisager la construction d'une passerelle piétonne et cyclable en encorbellement sur cet ouvrage. La communauté d'agglomération a souhaité s'engager dans ce projet. Il est piloté par la vice-présidente aux déplacements doux, madame Sarah Laurens.





Le viaduc est un pont en brique et pierre de taille de 217m de long, constitué de 7 arches de 25 m d'ouverture (dont 5 arches au-dessus du Tarn). Datant de 1866, l'ouvrage a permis d'établir une liaison entre les réseaux ferroviaires de la Compagnie de Paris à Orléans (PO) et de la Compagnie du Midi. Le viaduc a été rénové à l'été 2009 dans le cadre du Plan rail Midi-Pyrénées.

L'étanchéité de l'ouvrage a été complètement refaite représentant une superficie de plus de 1000m<sup>2</sup> et la voie a été entièrement rénovée avec la pose notamment de longs rails soudés. Il est propriété de Réseau Ferré de France.

Pour vérifier la faisabilité technique de cette passerelle, il était d'abord nécessaire de réaliser des sondages sur le pont avec l'accord du propriétaire RFF, afin d'étudier la qualité des maçonneries et leurs aptitudes à supporter l'ancrage d'une passerelle en encorbellement. Ces études très pointues qui ont été menées au cours du troisième trimestre 2011 avec l'expertise du service des ouvrages d'art de la SNCF, ont conclu à la faisabilité technique de ce projet.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois et Réseau Ferré de France ont alors étudié les conditions de réalisation d'une passerelle cyclable et piétonne, sur un ouvrage ferroviaire.

Par la convention signée ce jour, RFF accepte que la communauté d'agglomération de l'Albigeois assure la maîtrise d'ouvrage du projet et lui donner la possibilité d'ancrer la passerelle sur le viaduc.

Cette étape essentielle accomplie permet désormais d'engager la phase de validation du projet auprès des instances nationales de protection du patrimoine historique.

Le projet est situé en secteur sauvegardé et en limite du périmètre UNESCO. En lien avec l'adjointe au maire d'Albi en charge de l'esthétique urbaine, madame Geneviève Parmentier, le comité de bien de la cité épiscopale est étroitement associé et valide chacune des étapes du processus.

La communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est rapprochée des services de la Direction Régionale des Affaires Culturelles et du service de l'architecture des bâtiments de France, pour déterminer les garanties de protection et de valorisation de la Valeur Universelle Exceptionnelle à apporter dans la réalisation de l'ouvrage.



Avec l'appui de la DRAC et les conseils de l'architecte des Bâtiments de France, la communauté d'agglomération de l'Albigeois finalise le dossier qui sera soumis à la commission nationale des secteurs sauvegardés et la commission nationale française du patrimoine mondial.

Elle prépare également le cahier des charges techniques et prescriptions architecturales qui seront remis aux architectes admis à concourir.

Le projet de passerelle est tout à la fois une réponse aux enjeux de mobilité du territoire, de gestion et de valorisation du bien classé au patrimoine mondial et un geste architectural au service de l'attractivité du territoire. Il est très attendu par les habitants et sera utile aux visiteurs pour découvrir et aborder la cité par des modes doux.

Ce projet de passerelle déplacements doux a deux objectifs principaux :

- **Créer une liaison confortable et sécurisée pour les piétons et les cyclistes entre la rive droite du Tarn et le centre-ville d'Albi.** En permettant la traversée du Tarn sans dénivelé, dans un secteur situé à proximité de nombreux équipements publics générateurs de déplacements, la passerelle crée des conditions favorables pour faire progresser la part modale des piétons et des cyclistes dans les déplacements inter-quartiers.
- **Redéfinir l'accessibilité au cœur de la ville d'Albi depuis le nord de l'agglomération.** La ville d'Albi dispose de réserves foncières dans le secteur de Pratgraussals qui permettent d'envisager l'aménagement d'un parking pour les véhicules provenant du secteur nord de l'agglomération et se dirigeant vers le centre-ville, ainsi que la mise en place d'un dispositif de prêt ou de location de vélo de courte durée pour rejoindre le centre-ville ou les quartiers périphériques.

Ce projet de passerelle constitue, pour l'agglomération albigeoise et sa ville centre, une opportunité d'encourager fortement le recours aux modes de déplacements doux, de gérer une partie du flux de circulation à partir de la rive droite du Tarn et de développer une offre intermodale pour rejoindre le centre-ville d'Albi.



Pour Philippe BONNECARRERE : *« Le plus beau témoignage de respect de notre patrimoine est de le faire vivre, de faciliter son appropriation par les Albigeois comme par nos visiteurs. Une passerelle épurée, ouverte aux déplacements doux, accrochée à un pont témoin de la révolution industrielle, saura si l'on fait confiance à l'intelligence des hommes de l'Art unir les rives du Tarn comme le paysage albigeois a su fondre en un seul tableau les apports médiévaux, renaissance et 19<sup>ème</sup>. Je remercie RFF de partager cette conscience patrimoniale ».*

Pour Christian DUBOST, Directeur régional de RFF Midi-Pyrénées *« En tant que propriétaire et gestionnaire du réseau ferré national, nous sommes heureux de constater que le patrimoine ferroviaire d'Albi n'est pas juste un témoignage du passé mais aussi un vecteur de développement de la cité pour demain. Nous soutenons ce projet qui conjugue respect du patrimoine et développement durable ».*

## **CONTACTS PRESSE :**

### **Marie-Flore Borg**

Communauté d'agglomération de l'Albigeois  
Tél. 05 63 45 63 97 – Mob : 06 71 04 72 23  
[marieflore.borg@grand-albigeois.fr](mailto:marieflore.borg@grand-albigeois.fr)  
[www.grand-albigeois.fr](http://www.grand-albigeois.fr)

### **Marianne Minard**

Responsable Communication & Relations Extérieures  
Tél. 05 34 44 17 99 – Mob : 06 86 28 67 94  
[marianne.minard@rff.fr](mailto:marianne.minard@rff.fr)  
[www.rff.fr](http://www.rff.fr)